<u>Communiqué du collectif contre la militarisation de l'école et de la jeunesse</u> :

Non aux cérémonies du 11 novembre dans les écoles et établissements

La circulaire du 2 juillet 2026 instaure une « *cérémonie commémorative* » à l'occasion du 11 novembre, en « *hommage à tous les Morts pour la France* » pour tous les élèves à partir du CM1. Accompagnée d'un guide d'application, elle marque une nouvelle étape dans l'implication de l'institution scolaire dans des dispositifs relevant de politiques militaires et de défense qui ne relèvent pas des missions fondamentales de l'école.

Cette orientation remet en cause les principes d'une école émancipatrice, tournée vers la transmission des savoirs, la formation de l'esprit critique et l'égalité d'accès aux études. Facteur aggravant, des élus et des personnalités extérieures (y compris issues de l'armée ou de la police) peuvent être invités à ces cérémonies.

Elle constitue une atteinte à la liberté de conscience des personnels et des élèves, appelés à célébrer les « Morts pour la France » parmi lesquels des généraux et officiers morts pendant les guerres menées contre l'indépendance de l'Algérie et de l'Indochine ou encore durant les opérations extérieures menées par l'État français ces dernières années.

Organisant une confusion entre mémoire et histoire, cette commémoration intervient dans le contexte d'augmentation des budgets de la défense, et de militarisation croissante de l'école. N'ayant pu imposer le SNU, le gouvernement revient à la charge avec cette cérémonie.

Le collectif contre la militarisation de l'école et de la jeunesse dans les Bouches-du-Rhône refuse que les personnels de l'Éducation Nationale soient placés dans la situation de promouvoir, organiser ou accompagner des dispositifs dont les finalités dépassent le cadre de leurs missions professionnelles.

L'école n'a pas vocation à devenir un instrument de promotion de l'engagement militaire et de la préparation des esprits à la guerre. Son rôle est d'assurer l'accès de toutes et tous aux savoirs, à la qualification et à l'émancipation intellectuelle, pour que les élèves se construisent en citoyen.nes libres, capables de comprendre les conflits et de construire la paix entre les peuples. Plus jamais la guerre !

En conséquence, le collectif :

- Demande l'abrogation immédiate de la circulaire du 2 juillet 2026 et du guide qui l'accompagne ;
- Appelle les personnels à ne pas participer à la mise en œuvre de ce dispositif et à ces cérémonies ;
- Apporte son soutien à tous les personnels qui feraient l'objet de pressions en raison de ce refus ;
- Réaffirme son attachement à une école publique indépendante de toute logique d'embrigadement et respectueuse des libertés démocratiques

Le collectif appelle les personnels, les parents d'élèves et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative à se mobiliser pour obtenir le retrait de ces mesures et défendre une école au service de l'éducation, de l'émancipation et de la paix.

<u>Collectif contre la militarisation de l'École et de la jeunesse Bouches-du-Rhône (13)</u> :
SUD Éducation 13, CGT Educ 13, CNT SO 13, SNES-FSU Aix-Marseille, SNFOLC 13, SNEP-FSU Aix-Marseille, Mouvement National des Lycéens 13, Émancipation 13, Libre Pensée des Bouches-du-Rhône.